

Le sort de ce semestre (coronavirus, partiel reporté, annulé, à distance...)

Par **Mew**, le **03/04/2020** à **16:36**

Bonjour

Je voulais savoir, à votre avis, quel sera la place de ce partiel dans notre dossier éventuel pour la sélection en master 1 ?

Dans certaines facs, les partiels sont reportés de 1 mois ou 2.

Dans d'autres ils sont maintenus et vont se dérouler à distance

Dans d'autres, la moitié des partiels sont annulés, et les matières seront "tirés au sort"

D'autres facs disent être plus "souples" compte tenu de la situation inédite, tandis que d'autres disent être "plus strictes", et "intransigeant"...

Du j'ai l'impression que chaque fac prend des décisions "à leur sauce", et que ce semestre ne va plus rien dire...

Quand je vois certains camarade qui font le sujet avec des amis qui ont déjà un M2, d'autres qui demandent des corrections à gauche - à droite...

Quid des étudiants qui doivent passer les rattrapages ?

J'ai l'impression que ce semestre ne vaut plus rien du tout, et qu'il ne sera pas regardé... ?

Par **Tikamosalah**, le **03/04/2020** à **17:22**

Dans le fond, c'est impossible d'assurer l'égalité des chances entre les candidats dans ce contexte. Tu as raison, ça ne veut plus dire grand chose.

Chaque université va modifier ses propres modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) dans les prochaines semaines.

A mon avis, pour la sélection, ils vont essentiellement prendre en compte les résultats du semestre impair (pour master 1 à 2 par exemple), pour la licence ils vont se baser, en termes de notes, sur ce qui a été fait auparavant et chaque établissement va essayer de faire "valider" son semestre en évitant une neutralisation complète du semestre pair (qui reste

malgré tout possible mais difficile).

Pour les rattrapages du semestre impair, dans mon université, les règles de seconde chance en licence ne changent pas, donc l'une des priorités c'est de permettre aux étudiants qui ont raté leur premier semestre de pouvoir avoir une épreuve de rattrapage dans des conditions qui prennent en compte les spécificités actuelles.

Par **Mew**, le **03/04/2020** à **17:26**

Une neutralisation du semestre n'est pas envisageable selon toi ?

Je verrais bien les facs nous dirent de réviser, et au dernier moment annoncé une neutralisation ?

Par **Tikamosalah**, le **03/04/2020** à **17:34**

En fait le soucis c'est que certaines matières sont nécessaires, dans certains diplômes, pour valider des compétences indispensables pour le projet professionnalisant de l'étudiant, et qu'en neutralisant le semestre, on empêche de facto ces étudiants de les valider.

Donc les universités préfèrent faire "valider" le semestre, d'une manière ou d'une autre ^^

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/04/2020** à **13:38**

Bonjour

Effectivement chaque Université est indépendante et peut s'organiser comme elle le souhaite. Cela peut poser des problèmes au niveau de la sélection en Master. Certains étudiants auront déjà leurs résultats et pourront postuler alors que d'autres n'auront pas encore passé leurs examens.

Quoiqu'il en soit chaque Université devra trouver une solution avant le clôturé des candidatures.

Une solution serait que le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche donne des directives aux Universités. Il faut qu'elles adoptent toutes le même régime afin de mettre les étudiants dans les mêmes conditions.

Après comme le suggère Tikamosalah, on peut très bien partir du principe que pour les candidatures les jury ne prendront comptent que les notes du premier semestre. Ainsi des étudiants pourront déjà être sélectionnés sous condition de valider leur second semestre. C'est un peu le même principe que pour les étudiants qui s'inscrivent au CRFPA dès le M1, ils doivent valider leur M1 pour pouvoir passer le concours.

Pour la problématique des rattrapages, de toute façon il y a déjà une inégalité puisque dans ma fac le principe est simple : pas de rattrapage en M1. En effet, on a fait le constat qu'un étudiant qui valide son M1 aux rattrapages a de très grands risques de se retrouver sur le carreau (même si maintenant il y a un droit à la poursuite d'études). Alors qu'un redoublant de M1 pourra toujours démontrer une progression.
Là aussi il faudrait qu'il y ait une harmonisation.
Idem pour la compensation des semestres qui ne s'applique plus dans certaines facs.

Par **LouisDD**, le **04/04/2020** à **14:45**

Personnellement sans parler de mon point de vue sur la valeur qu'aura le M1/L3 donné par certaines facultés... Je trouve que le plus dur reste l'effet que ça a directement sur l'étudiant : j'ai pas fait 4 ans d'études, ni 3 mois de travail acharné pour encore m'améliorer pour qu'au final on me dise juste c'est bon tu l'as.

Personnellement justement vous en parlez plus haut, pour un souci d'égalité il faut d'une part uniformiser la solution et surtout prendre les mesures nécessaires pour ne pas dévaloriser encore plus un diplôme déjà bien atteint... pour moi, des présentiels s'imposent. Ou des épreuves en ligne de nature à ce que chacun soit strictement dans les mêmes conditions et surtout comme en présentiel, pas de triche.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/04/2020** à **08:46**

[quote]
pour moi, des présentiels s'imposent.

[/quote]

Oui mais on n'est pas sûr de pouvoir les organiser avant la clôture des candidatures en M1/M2.

Il faudrait que les universités ouvrent avant juin pour que ce soit jouable.

Quoiqu'il en soit je te rejoins sur le fait qu'il doit y avoir des examens et je suis certains que l'ensemble des président(es) d'Université l'entendent ainsi.

Par **Mew**, le **05/04/2020** à **12:08**

Beaucoup de facs ont déjà dit que les présentiels ne seraient pas possibles et on annoncé faire les partiels à distance.

Certains font veulent faire de QCM, d'autres des sujets de réflexion...

Dans tous les cas il y aura internet, le cours à coté, voire même un ami qui a fait du droit qui

va en aider certains...

Enfin de toute façon j'imagine qu'on n'a pas trop le choix

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/04/2020** à **13:17**

@ Mew : Moi pour le CC à distance, j'ai fait les choses bien (enfin je pense). Les étudiants avaient un temps imparti pour faire leur devoir. Ainsi, ceux qui s'amusaient à fouiller dans le cours ou à téléphoner à un ami, perdaient forcément du temps et ils prenaient le risque de ne pas pouvoir terminer le devoir.

Et au bout d'un moment, il faut bien organiser des examens !

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/04/2020** à **08:53**

Bonjour

Et voilà une brillante idée de l'UNEF https://etudiant.lefigaro.fr/article/universite-l-unef-reclame-la-moyenne-pour-tous-les-etudiants_8f4c5dd0-79ae-11ea-ae87-f757a46fe2ef/

10/20 pour tous le monde !

Selon leur présidente c'est

[quote]

l'unique solution face à l'échec de masse est qu'à l'issue de ces devoirs maison, tous les étudiants obtiennent a minima la note de 10/20 à leur semestre, filet de sécurité assurant une évaluation sans faire échouer toute une génération.

[/quote]

Sauf qu'elle oublie un détail important ! Certains étudiants n'ont pas validés leur premier semestre. Si on leur met 10/20 au second, ils ne valident par leur année.

Bravo l'UNEF ?

Par **LouisDD**, le **09/04/2020** à **09:05**

Bonjour

Il reste quel parti étudiant pour proposer une mention TB ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/04/2020** à **10:56**

Mais enfin Louis ! Tu sais très bien que les mentions sont un procédé archaïque basé sur le mérite ce qui est contraire aux valeurs des anarcho gauchos syndicaux bobos nigauds ?

J'ai une solution beaucoup plus légitime : le virus s'appelle Covid-19 alors il faut mettre 19 à tous le monde.

Ah, on me dit que le vrai nom scientifique est "SARS-CoV-2" ?

Par **LouisDD**, le **09/04/2020** à **13:05**

Nan mais Covid-19 c'est bien sinon hein ? Le métier du juriste c'est s'expliquer avec des mots simples les choses compliquées aha alors autant utiliser la terminologie la plus largement comprise !

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/04/2020** à **13:11**

Mais pour "SARS-CoV-2", j'avais trouvé une parade : il faut valider les 2 semestres pour tous le monde

Par **LouisDD**, le **09/04/2020** à **13:12**

Ahah ne leur donne pas de bonnes idées comme celle-ci ?

Par **Mew**, le **10/04/2020** à **23:15**

Y a des facs comme Nancy qui neutralisent ce semestre, d'autres qui reportent les partiels pour 1 mois, pis la notre qui maintient les partiels à distance avec 2 partiels par jour comme d'habitude ?

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/04/2020 à 10:02

Bonjour

Ce n'est pas normal ! Il faudrait une concertation entre les présidents d'Universités.
Je sais qu'à Nantes et en Corse, ils ont déjà prévenu que les partiels seraient fait à distance.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le 11/04/2020 à 10:02

Ah l'UNEF ... je ne vais pas dire tout le bien que je pense d'eux, il me faudrait une échelle pour atteindre le fond de la fosse sceptique ... oups.

Bref, pour recentrer sur le débat, je ne suis pas contre de donner des notes sans évaluations, mais, sous conditions.

Déjà, la plupart si ce ne sont tous les étudiants sont désormais évalués en CC, le 01 semestre a été passé il y a donc une note légitime.

Il suffirait de considérer pour le S2 soit, la même moyenne que le S1 si celle-ci était \geq 10/20 soit de considérer la note du S1 + la moyenne des CC du S2.

Dans le cas ou, comme moi, les étudiants sont en régime spécifique et n'ont pas de notes de CC, il suffirait d'organiser un oral, nous sommes peu nombreux ça se fait facilement.

On peut aussi imaginer utiliser la même moyenne que celle du S1.

Évidemment, pour ceux qui n'auraient pas eu la moyenne au S1 et/ou au S2, ça sera rattrapage ou redoublement.

Que la crise actuelle impose des mesures exceptionnelles, évidemment que je suis pour car nous sommes plus que jamais dans une situation de force majeure, cependant, cela ne doit pas faire le jeu de la médiocratie et ne doit pas sauver l'année de ceux qui n'ont rien glandés.

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/04/2020 à 11:43

[quote]

Il suffirait de considérer pour le S2 soit, la même moyenne que le S1 si celle-ci était \geq 10/20 soit de considérer la note du S1 + la moyenne des CC du S2.

[/quote]

Oui ça me paraît un bon compromis.

Comme ça, il n'y aura pas d'étudiants lésés

Par **Isidore Beautrelet**, le 14/04/2020 à 12:35

Bonjour

J'ai été très surpris par l'allocution du Président de la République. D'un côté il annonce la réouverture des écoles le 11 mai, de l'autre il annonce que les Universités resteront fermées jusqu'à l'été.

Il n'a donné aucune explication. S'il n'est pas dangereux d'ouvrir les écoles le 11 mai pourquoi ce serait différent pour les Universités ? Est-ce que c'est chaque Ministère qui a fait à sa convenance ?

Et cette distinction met dans l'embarra les responsables de BTS et de Prépa. Les cours se déroulant dans des lycées, ils devraient en toute logique pouvoir reprendre leur formation le 11 mai.

Mais apparemment pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce n'est pas aussi évident. Justement parce que ces formations relèvent de l'enseignement supérieur, elles sont de ce fait concernées par la fermeture jusqu'à l'été.

Ainsi les lycées seraient ouvert aux lycéens mais pas aux étudiants en BTS et classe préparatoire.

Là on comprends encore moins la logique car il s'agit d'un même établissement !

La ministre devrait toutefois apporter des précisions dans la semaine.

Pour les examens et concours des précisions seront apportés par le gouvernement.

Ce sera sans doute l'occasion de fixer un régime commun à l'ensemble des Universités, ce qui rassurerait les étudiants notamment ceux qui candidatent en Master.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le 14/04/2020 à 15:21

[quote]

Il n'a donné aucune explication. S'il n'est pas dangereux d'ouvrir les écoles le 11 mai pourquoi ce serait différent pour les Universités ? Est-ce que c'est chaque Ministère qui a fait à sa convenance ?

[/quote]

Pour moi, il doit considérer qu'il est possible d'éviter les interactions sociales dans ces lieux, les classes étant souvent limitées à 30/35 élèves grand maximum, il doit considérer que ça devrait permettre d'appliquer les gestes barrières et maintenir une certaine distance entre les élèves, mais j'en doute dans la pratique.

Pour les universités, tout le problème doit venir de la mixité sociale qu'elle représente, les étudiants viennent de départements et régions diverses, certains seront encore confinés que

d'autres seront déjà dehors, certains étudiants pourraient aussi être limités dans leurs capacités à se déplacer, sans parler des amphis de 500 voir 1000/1.200 en droit, médecine etc.

De ce que j'ai compris, même les plages seront surveillées cet été et il ne devrait pas être permis d'avoir des regroupement de plus de 100 personnes, d'où le problème des facultés. Autre soucis pour les facs, leur indépendance, pour les lycées, pardon de la formulation mais, ça sera "garde à vous, ta gueule" en cas de conflit avec les établissements.

D'ailleurs, je vais me faire engueuler mais, à la limite, que des étudiants trichent au S2 on s'en fou un peu pour plusieurs raisons :

-> Si c'est un L1 ou L2, il se ramassera en L3.

-> S'il est en M2, il a déjà passé ses partiels en présentiel donc n'aurait que son stage ou son mémoire, impossible de tricher et il aura déjà obtenu ses 4 premières années, difficile donc de considérer que c'est un cancre.

-> S'il est en M1, il a normalement déjà validé son S1 car si ce n'est pas le cas il pourra éventuellement valider le S2 en espérant compenser tout en sachant que pour la sélection on regardera principalement le S1 et la LM+CV donc on se doute que s'il passe de 6 à 18 c'est qu'il y a anguille sou roche.

-> S'il est en L3, même principe qu'au dessus.

Nous sommes dans une situation exceptionnelle, qui nécessite de prendre des mesures exceptionnelles.

Mieux vaut un mauvais juriste qu'un mauvais médecin, ça fera toujours moins de dégâts.

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/04/2020** à **09:29**

Bonjour

[quote]

il doit considérer que ça devrait permettre d'appliquer les gestes barrières et maintenir une certaine distance entre les élèves, mais j'en doute dans la pratique.

[/quote]

Effectivement ! Expliquer à des enfants de moins de dix ans qu'il ne faut pas se faire des bisous, des câlins, se serrer le main ou se faire des cheks compliqué !
Surtout dans la cours de récréation, lorsque celle-ci n'est pas très grande.

[quote]

Pour les université, tout le problème doit venir de la mixité sociale qu'elle représente, les étudiants viennent de départements et régions diverses

[/quote]

D'accord. Et c'est sans doute pour cette raison que l'on bloque également les BTS et étudiants de prépa. Mais dans certains lycées il y a également des élèves qui viennent de

départements ou régions différentes, je pense notamment à ceux qui proposent une option très spécifique. Bon après vous me direz que ça reste un cas exceptionnel.

Je te rejoins pour la tricherie ! Déjà même si l'étudiant a son cours ou un livre devant les yeux, il peut encore se planter. On ne le dira jamais assez, en droit le plus important ce n'est pas d'ingurgiter des connaissances, mais de savoir raisonner.

Le seul risque qu'il peut y avoir serait du plagiat. L'occasion de rappeler que les enseignants sont équipés d'un logiciel anti-plagiat et que la sanction peut aller jusqu'à l'interdiction de passer des examens pendant cinq ans (y compris le permis de conduire).

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **15/04/2020 à 10:46**

Le plagiat serait une idée très mauvaise.

Le logiciel est très puissant, de mémoire on brosse des centaines de milliers de pages web incluant les sites payants.

Sans compter que si c'est un oral, en Visio ou même anonyme, « heu attendez je regarde mon cours » ça va pas passer.

Maintenant si la triche fait peur, on neutralise le S2 première fois depuis un siècle je pense, et on se concentre sur le S1 pour les sélections.

Tout en considérant pour ma part que les universités et profs devront faire preuve d'un peu de bienveillance et d'empathie eu égard à la situation très difficile pour tout le monde.

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/04/2020 à 11:40**

Oui je confirme que le logiciel est rudement efficace.

Il y a déjà pas mal de références à la base et les enseignants peuvent en ajouter.

Par **Mew**, le **15/04/2020 à 23:28**

Nancy a annoncé qu'il annulait les partiels de ce semestre et la moyenne de ce semestre est faite avec les notes de galops d'essai OU ils peuvent choisir de reporter la note du S1 sur la note de S2. (donc ils auraient la même note sur le S1 et le S2)

Pour ceux qui veulent augmenter leur moyenne, ils organisent en juin des partiels "facultatifs" si vous avez de meilleur note vous les garder.

Pour ceux en rattrapages, il n'y aura pas écrit "2eme session" mais "1er session" et les

rattrapages se feront à distance.

Pour Aix Marseille Université, idem partiel annulé...

Franchement c'est super cool pour eux, mais je suis vraiment dégouté, j'ai l'impression d'apprendre dans le vide, j'ai mes partiels à distance dans 1 mois avec que des commentaires d'arrêts ou disserte et des étudiants dans d'autres facs sont déjà en vac...

Tout le monde sait que ce semestre ne sera pas regardé tant les disparités sont grandes entre les facs, du coup pourquoi vouloir s'acharner ?

Je ne parle même pas de ceux qui ont des amis en M2 ou autres qui vont les aider...

Enfin bref j'ai pas l'habitude de me plaindre mais je trouve pas ça cool de laisser les facs gérer à leurs sauces une telle situation... Je me tape la sélection l'année pro et il va y avoir des profils bien mieux que moi avec 17 de moyenne ce semestre grâce aux seules notes de TD...

Désolé du coup de gueule ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/04/2020** à **11:33**

Bonjour

@Mew : Je comprends ta frustration. Mais malheureusement les universités étant indépendantes, elles peuvent s'organiser comme elles le souhaitent.

Sinon j'ai des news pour les BTS et Prépa. Finalement, ils reprendront bien le 11 mai. Ainsi, cela rends encore plus incompréhensible le maintien de la fermeture des Universités

https://etudiant.lefigaro.fr/article/les-eleves-de-bts-et-classes-preparatoires-vont-ils-retourner-en-cours-le-11-mai_4b00ba52-7eec-11ea-a762-d69c85703021/

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **16/04/2020** à **13:10**

Pour la région BFC, c'est acté, les examens se feront à distance.

[ICI](#)

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/04/2020** à **14:06**

Bonne nouvelle ! Je pense que c'est la meilleure solution.

Par **Mew**, le **16/04/2020** à **19:48**

" Victoire !!!! La CFVU de @SorbonneParis1 vient de voter une motion annulant les partiels et permettant la validation automatique pour tous les étudiants, y compris ceux qui étaient défaillants au premier semestre. 17 pour, 15 contre, 6 abstentions "

Bon bah Paris 1 rejoint le rang de Nancy, Aix Marseille et Clermont ?

Par **Bonsoir**, le **17/04/2020** à **00:55**

[quote]

Nancy a annoncé qu'il annulait les partiels de ce semestre et la moyenne de ce semestre est faite avec les notes de galops d'essai OU ils peuvent choisir de reporter la note du S1 sur la note de S2. (donc ils auraient la même note sur le S1 et le S2)

Pour ceux qui veulent augmenter leur moyenne, ils organisent en juin des partiels "facultatifs" si vous avez de meilleur note vous les garder.

[/quote]

Je pense qu'il s'agit là de la solution la plus équilibrée pour le moment.

Mais oui cela risque de créer de sacrés difficultés si des étudiants ayant pu bénéficier de la neutralisation du semestre pair se retrouvent en compétition avec des étudiants qui auront du passer tous leurs examens comme si rien n'était ...

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/04/2020** à **08:52**

Bonjour,
Je rejoins Bonsoir ?

Effectivement, il est problématique que certains étudiants puissent ajouter un relevé de notes du second semestre dans leur dossier alors que d'autres auront vu leur semestre neutralisé.

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/04/2020** à **08:15**

Bonjour

Enfin, certaines Universités organiseront leurs examens en présentiel !

https://etudiant.lefigaro.fr/article/des-universites-vont-organiser-des-partiels-en-presentiel_a0f9fc94-8490-11ea-ba7f-c4cb3df01c44/

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **23/04/2020 à 13:34**

Si ça se limite à des 1ère ou 2ème années, pourquoi pas, il n'y a pas d'impératifs pour d'éventuelles sélections, ça laisse le temps de réviser et si c'est contenu en juin ça ira.

Cependant, un tel calendrier, c'est oublier que des étudiants changent de fac ou d'orientation post L1, que des étudiants changent d'université à partir de la L2, que des étudiants doivent travailler l'été pour pouvoir vivre le reste de l'année, que certains étudiants auront peut-être rendu leurs appartements ou j'en passe.

Ou tout simplement, que, comme cela semble devoir être le cas, les rassemblements de plus de 100 personnes resteront interdits jusqu'à mi-juillet, de fait, comment cloîtrer 2/3/800 personnes suivant les promos... ?

La gestion de cette crise est à l'image de notre gouvernement ... ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/04/2020 à 13:59**

[quote]

Ou tout simplement, que, comme cela semble devoir être le cas, les rassemblements de plus de 100 personnes resteront interdits jusqu'à mi-juillet

[/quote]

Et pourtant, les Universités concernées avant la date du 20 juin ?
Est-ce qu'il y aura des dérogations délivrées par les Préfets.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **23/04/2020 à 15:34**

Ça me semble improbable.

Imaginez un peu qu'une vague de contamination se repend avec pour épicerie une faculté ... c'est prendre le risque de faire tomber un sacré nombre de têtes et ça risque de coûter assez cher car je ne vois pas ce qui pourrait empêcher d'aller rechercher la responsabilité des mis en causes dans le cadre d'une mise en danger de la vie d'autrui, d'une carence d'action etc...

Par **Mew**, le **23/04/2020** à **17:30**

Je suis bien content que ma fac ne reprenne pas en juin.

Déjà je ne vois pas l'intérêt puisque ce semestre sera pas regardé car chaque fac fait à sa sauce, et en plus j'ai un stage qui commence en juin ?

C'est assez absurde de vouloir "coûte que coûte" faire passer des partiels en présentiel mais bon

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/04/2020** à **10:04**

Bonjour

Je pense avoir compris cette date du 20 juin.

Il me semble que Macron a déclaré que les Universités resteront fermées jusqu'à **l'été**.

Je vous le donne en mille, cette année le premier jour de l'été c'est le 20 juin ?

Plus sérieusement, comme Mew j'ai dû mal à comprendre cette obsession pour l'examen en présentiel.

Et en effet, ils ne pensent pas aux étudiants qui peuvent être en stage lors de cette période.

Au final, ce stage leur sera bien plus utile que ces examens du S2.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/05/2020** à **11:33**

Bonjour

L'université de Renne instaure un système de télésurveillance.

Les étudiants ne seront pas filmés en continu, mais ils passeront par un logiciel qui utilisera aléatoirement la webcam pour prendre plusieurs photos. Ensuite le logiciel va ensuite analyser chaque photo pour détecter l'éventuelle présence d'une autre personne ou s'il y a eu des modifications dans l'environnement de travail.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/pour-eviter-la-triche-l-universite-de-rennes-instaure-la-telesurveillance_0e646366-8f7f-11ea-8137-2423b27ac785/

L'article ne dit pas ce qui sera prévu pour les étudiants n'ayant pas d'ordinateur avec webcam. Je suppose que l'Université fournira du matériel.

Personnellement, je n'aime pas trop ce genre de procédé intrusif et je suis très étonné que ce soit des étudiants en droit qui ont réclamés en premier la mise en place d'un tel système.

Mais il faut bien avouer que c'est une solution radical contre le risque potentiel de tricherie.

Je suppose que le logiciel fera également des captures écrans de l'ordinateur pour voir si

l'étudiant utilise des ressources non autorisées.

Pour le changement de l'environnement de travail je suis assez sceptique. En effet, le logiciel relèvera les différences, mais il y aura forcément un contrôle humain par la suite. Or, ils peuvent vite se retrouver engorger à cause de détails anecdotiques.

Exemple : Première photo : j'ai une bouteille d'eau à ma droite.

Seconde photo : la bouteille est à ma gauche.

Est-ce que le logiciel va estimer qu'il y a eu changement de l'environnement de travail ?

Certains étudiants sont parents et ne renverront pas leurs enfants à l'école (soit par choix soit à cause de règles particulières dans leur ville. Par exemple, chez moi le maire a maintenu les rentrées échelonnées par classe dans les écoles maternelles et primaires).

Au bout d'un moment l'enfant s'ennuie et décide d'aller voir ce que papa/maman fait. Malgré vos protestations, il reste et bien évidemment vous n'osez pas vous lever pour le reconduire à l'extérieur car s'il y a une photo prise au moment où vous n'êtes plus dans la pièce vous êtes mal ... Mais si une photo est prise avec votre enfant dans la pièce, le logiciel détectera la présence d'une personne.

Même remarque pour les animaux de compagnie, surtout les chats qui ont un don pour ouvrir les portes fermées ?

Enfin vous avez pris vos précautions avant, mais vous êtes soudain atteint par une envie de commission n°2. Au bout d'un moment, vous allez bien devoir assouvir ce besoin naturelle et après tout en examen vous avez le droit de sortir pour aller au toilette.

Évidemment, vous n'allez pas emporter l'ordinateur avec vous. Ce serait de toute façon inutile car s'il prends une photo, certes vous apparaitrez dessus mais le logiciel détectera plusieurs changements dans votre environnement de travail (à moins que vous ayez décidé de faire vos examens directement dans vos toilettes ?). Cependant, si le logiciel prends la photo pendant que vous êtes au toilette, comment prouver cela à l'administration.

On pourrait envisager d'envoyer un mail à la scolarité (pas de téléphone car vous allez probablement tombé sur le message "nous rechercherons votre correspondant veuillez patienter" mais justement ça ne peut pas attendre !).

J' imagine le type de mail que recevrait la scolarité

" Madame, Monsieur

Par ce mail, je vous informe que je compte me rendre aux toilettes.

Cordialement"

Quelques minutes plus tard

" Madame/Monsieur

Par ce mail, je vous informe que je suis sorti des toilettes

Cordialement".

Bref, il y a quelques petites problématiques à résoudre

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **07/05/2020** à **15:10**

Je ne cautionne absolument pas ce genre de logiciel, c'est intrusif et c'est à mon sens une atteinte incroyablement grave à la vie privée, quid de ce qui se passe sur l'ordinateur, un sms qui apparait en pop-up, des dossiers personnels sur le bureau etc.

Et plus simplement, je suis totalement opposé à ce qu'une société tierce puisse investir mon ordinateur et donc, mon domaine privé.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/05/2020** à **08:40**

Bonjour

Je suis entièrement d'accord avec toi !

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/05/2020** à **13:59**

Bonjour

https://etudiant.lefigaro.fr/article/examens-en-ligne-a-l-universite-quand-la-triche-devient-la-norme_36576b08-95ff-11ea-9d8c-ecf550c3bd6e/

Article qui confirme que le QCM n'est pas un choix judicieux pour un examen à distance.

Et le pire c'est que cette bande de trou du cul se réjouit d'avoir triché à l'examen.
Après les sous-doués passent le bac et les sous-doués en vacance : les sous-doués en

licence.

Moi j'attends la suite : les sous-doués sur le marché du travail ?

Par **LouisDD**, le **15/05/2020** à **14:12**

La problématique « les autres le font pourquoi pas moi » est quand même prenante pour au moins les L3 et M1... en effet, l'accès à l'année supérieure est non seulement conditionnée par l'obtention de l'année en cours, mais également par une candidature, en sorte une espèce de concours.

Rien n'est plus rageant que de savoir que quelqu'un triche et qu'il présente un meilleur dossier que nous.

Certes deux choses sont à relativiser : un étudiant qui validerait son semestre avec 18 alors qui était plutôt du genre ric rac et/ou aux rattrapages... le recruteur sera critique. D'autant plus critique face à la connaissance d'une triche généralisée, et aux incertitudes de la qualité du suivi/conditions d'examens, il faudra alors prendre avec des pincettes avec ce semestre, et probablement mettre l'accent sur les entretiens : motivation, mais aussi pourquoi pas, même si cela paraît bête et méchant, de connaissances.

D'ailleurs, passé le sort des partiels, qui normalement commencent à être connu partout (en tout cas moi ça y est pour Dijon on est fixé depuis cette semaine), c'est le sort des sélections en Master qui me préoccupent : les entretiens en chair et en os paraissent hors de considération, espérons qu'ils seront maintenus sous une forme ou une autre !

Encore une fois bon courage à tous et toutes !

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/05/2020** à **14:57**

[quote]

il faudra alors prendre avec des pincettes avec ce semestre, et probablement mettre l'accent sur les entretiens : motivation, mais aussi pourquoi pas, même si cela paraît bête et méchant, de connaissances.

[/quote]

Sans compter que dans certaines Universités, le S2 a été neutralisé.

A mon avis, les responsables de Master se limiteront au seul S1.

[quote]

Les entretiens en chair et en os paraissent hors de considération, espérons qu'ils seront maintenus sous une forme ou une autre !

[/quote]

Effectivement, il ne sera pas possible d'organiser ces entretiens sous leur forme habituelle.

Il est possible d'organiser cela en visioconférence ou même un simple entretien téléphonique pour ceux qui n'auraient pas internet.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/05/2020** à **08:36**

Bonjour

Un collectif d'enseignants a été débouté par le tribunal administratif de Paris pour son action en référé visant à faire annuler la décision CFVU de Panthéon-Sorbonne imposant la moyenne améliorable pour l'ensemble des étudiants (c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de notes en dessous de 10/20).

Les enseignants comptent saisir le Conseil d'Etat.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/universite-bras-de-fer-entre-la-direction-de-paris-1-et-l-unef-qui-reclame-la-moyenne-pour-tous_bed93f16-9c11-11ea-af8a-cd2a69af0fcb/

Par **LouisDD**, le **27/05/2020** à **09:25**

j'attends avec impatience la saisine alors !

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/05/2020** à **09:41**

Oui moi aussi, car je trouve complètement ridicule le principe de la moyenne améliorable. Mettre 10/20 à l'ensemble des étudiants qui auraient dû avoir entre 0 et 9 ce n'est pas leur rendre service et surtout ça dévalorise les notes des autres étudiants.

Inutile de préciser que c'était une idée Unef (Union nationale des étudiants fainéants. Attendez, j'ai un doute, le "f" ce n'est pas plutôt pour "fallacieux" ? ?)

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **27/05/2020** à **13:18**

Il me semble, mais c'est encore un problème à la liberté des faits que le 10/20 améliorable est une rupture d'égalité.

Déjà que, pour peu que l'on ait un minimum d'estime de soi (le cas de tout le monde ici on l'espère ^^) et que l'on passe ses examens sans tricher, on va être nécessairement désavantagé par rapport à d'autres qui googleront sans hésitations et sans scrupules.

Le marché du travail dans les années à venir va faire très mal à certains... il n'y aura pas un covid par an pour les sauver sans cesse.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/05/2020** à **13:45**

[quote]

Le marché du travail dans les années à venir va faire très mal à certains...

[/quote]

Et plus triste c'est que cela va encore entacher la vision qu'ont les chefs d'entreprises des Universités.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **27/05/2020** à **15:47**

Des universités et de la jeunesse à venir, bon cela dit, il faut y voir un bon côté, les étudiants méritants et/ou à tout le moins qui obtiendront leurs diplômes sans tricher, seront nécessairement reconnus à l'avenir dans leurs métiers, si leurs concurrents sont des gens qui ont "usurpés" leurs diplômes, le diplôme est une chose sur un CV, les compétences, c'est mieux pour exercer.

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/05/2020** à **08:00**

Bonjour

[quote]

le diplôme est une chose sur un CV, les compétences, c'est mieux pour exercer

[/quote]

Encore une phrase à encadrer dans toutes les Universités (et juste à côté on mettra "*Ah et si vous ne faites ce boulot que pour conduire des belles voitures ... Faites voiturier ; ça ira plus vite.* " ?)

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **28/05/2020** à **11:02**

[quote]

Ah et si vous ne faites ce boulot que pour conduire des belles voitures ... Faites voiturier ; ça ira plus vite.

[/quote]

Ah oui je ne m'en souvenais plus de celle-ci ?

Il faut dire que, cette course à la tricherie, ces élèves qui trichent sans sourciller, ça me met hors de moi.

D'une part, j'estime que c'est accorder bien peu de respect au professeur, d'autre part, c'est

aussi avoir peu d'estime de soi.

Je ne vois aucun intérêt de tricher, détenir un diplôme illégitime si ce n'est pour se vanter et être une bille dans sa matière, on s'étonne que les BAC+5 finissent à pôle-emploi, mais c'est sûr que si la triche devient la norme ? "mon voisin triche alors je triche".

J'en vois depuis ma LD1 tricher, alors oui, ils valident avec 12/13 de moyenne et moi avec 10/11, mais in fine j'aurais pour moi, à défaut d'un beau dossier, la satisfaction d'avoir réussi (ou pas) à valider mon diplôme aux seuls efforts que j'ai fournis et non à ma capacité à tricher sans me faire prendre, ces comportements de plus en plus fréquents avec les milléniales sont vraiment une tare et participe à la mauvaise réputation des universités qui n'ont vraiment pas besoin de ça, surtout, ça donne l'impression que les nouveaux juristes, ou autres, sont tous des pinpins ayant eu leurs diplômes grâce à de la triche 2.0, c'est franchement révoltant.

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/05/2020** à **07:29**

Je suis bien d'accord avec toi !

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/06/2020** à **12:00**

Bonjour

Alors on avait parlé du logiciel de télésurveillance de l'Université de Rennes, mais celui d'HEC est encore plus intrusif !

https://www.francetvinfo.fr/societe/education/admission-post-bac/video-telesurveillance-des-examens-hec-enregistre-les-mouvements-des-yeux-de-ses-etudiants_3990953.html

C'est quand même scandaleux que les étudiants soient obligés d'installer un mouchard pour pouvoir passer leurs examens !

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/06/2020** à **12:02**

Bonjour

[quote]

Un collectif d'enseignants a été débouté par le tribunal administratif de Paris pour son action en référé visant à faire annuler la décision CFVU de Panthéon-Sorbonne imposant la moyenne améliorable pour l'ensemble des étudiants (c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de notes en dessous de 10/20).

Les enseignants comptent saisir le Conseil d'Etat.

[/quote]

Finalement, l'UNI et le Rectorat ont saisi le tribunal administratif de Paris pour obtenir l'annulation de la décision de la CFVU.

[quote]

Par une décision du 05 juin, le tribunal administratif de Paris décide d'annuler les délibérations de la CFVU en date des 16 avril et 5 mai 2020 au motif que ces décisions méconnaissent l'obligation du contrôle des connaissances et des aptitudes, qu'elles privent les jurys d'examen d'exercer leur pouvoir d'appréciation, qu'elles méconnaissent le principe d'égalité, et que la CFVU a commis un excès de pouvoir en adoptant ces motions, et qu'elles sont donc entachées d'illégalité.

[/quote]

<https://www.uni.asso.fr/spip.php?article14430>

C'est une excellente nouvelle !

Par **LouisDD**, le **06/06/2020 à 12:06**

Ça ne va pas faire que des heureux !?

Par **Yzah**, le **06/06/2020 à 12:33**

Bonjour,

Je peux comprendre votre point de vue. En pratique, cela plonge les étudiants de Paris 1 dans une prolongation de l'attente des partiels.

Au CAVEJ, nous étions censé commencer le 25 mai. Nous aurons les sujets de DM le 9/06 pour un rendu le 24 au matin. Et encore sous réserve de modifications a posteriori.

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/06/2020 à 13:07**

[quote]

En pratique, cela plonge les étudiants de Paris 1 dans une prolongation de l'attente des partiels.

[/quote]

Je ne pense pas car ce n'est pas l'organisation des partiels qui est mise en cause mais simplement les modalités de notation.

Et maintenant que la décision de la CFVU est annulée, ce problème est résolu : les enseignants corrigeront leurs copies en appliquant leur barème, point final.

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/06/2020** à **14:37**

Bon côté USA, c'est guère mieux !

Un collectif d'étudiants de l'UCLA (Université de Californie à Los Angeles) demandent à ce que les étudiants noirs soient dispensés d'examen en réaction à l'affaire Georges Floyd. Pire encore, ils exigent le licenciement des professeurs qui s'y opposeraient.

<https://freebeacon.com/latest-news/ucla-students-demand-dismissal-of-professors-who-refuse-to-cancel-final-exams-over-floyd-death/>

Ils n'ont pas l'air de se rendre compte des effets d'une telle décision sur les étudiants noirs ! En effet, ces derniers n'auront pas validés leur année en raison de leur travail mais simplement grâce à leur couleur de peau.

Je suis sûr que beaucoup d'entre eux ne veulent pas de ça.

Cela risque d'aggraver la discrimination à leur encontre sur le marché du travail, puisqu'au final l'employeur ne saura pas si le diplômé est réellement compétent.

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/06/2020** à **08:05**

Bonjour

L'Université de Nantes a détecté un nombre impressionnant de cas de plagiat.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/triche-plus-de-250-cas-de-plagiat-durant-les-examens-a-l-universite-de-nantes_50124abe-b093-11ea-acc9-21281833c841/

Par **LouisDD**, le **19/06/2020** à **09:20**

Bonjour bonjour

Ça ne m'étonne pas : le plagiat ne concernait pas forcément comme on peut le penser tout le devoir, mais logiquement un extrait ni encadré de guillemets ni au minimum accompagné du nom de l'auteur en constitue un. Il suffit à l'étudiant d'avoir copier/coller n'importe quel extrait de cours, d'article, de page internet pour que ce soit du plagiat.

Enfin de l'idée que je me fais du plagiat bien sûr !

Je me méfie toujours lorsque je poste mon travail sur Juristudiant des fois qu'un prof puisse penser que j'ai plagié mon propre sujet sans le savoir aha ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/06/2020** à **09:56**

Bonjour

[quote]

Je me méfie toujours lorsque je poste mon travail sur Juristudiant des fois qu'un prof puisse penser que j'ai plagié mon propre sujet sans le savoir aha

[/quote]

Je crois que c'est d'ailleurs arrivé à l'un de nos membres mais ça s'est très vite arrangé quand il a expliqué à son chargé de TD qu'il était bien l'auteur du sujet.

Pour le plagiat, il faut en effet toujours avoir les réflexes suivants :

- Si je cite mot pour mot, je met des guillemets et je fais une note de bas de page (bien évidemment si c'est un travail à la main, on met la source directement à côté de la citation).
- Si je reformule des propos qui ne sont pas de moi, alors je fais simplement une note de bas de page.

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/06/2020** à **14:44**

Bonjour

Je voulais partager les propos d'un professeur d'électronique à l'Université de Lille qui selon moi sont pleins de bon sens.

[quote]

Mais je ne suis pas non plus partisan de valider leur diplôme à tous les étudiants, soit implicitement en notant comme s'il n'y avait pas de triche, soit explicitement en «neutralisant» les notes inférieures à 10 comme il a été proposé (je suis sur ce point en accord avec Frédérique Vidal, la ministre de l'Enseignement supérieur). En effet, accepterions-nous de monter dans un Airbus, contrôlé par un de mes étudiants, qui aurait eu son diplôme de technicien en mesures physiques de cette manière? Et ne serais-je pas responsable, au moins indirectement, si cet avion s'écrase à cause d'une faute de cet étudiant ?

[/quote]

https://etudiant.lefigaro.fr/article/universite-et-si-on-organisait-une-session-en-septembre-pour-remplacer-les-examens-en-ligne_084b9f96-b61f-11ea-a01f-40e5c119e738/

Par **Zel**, le **27/07/2020** à **05:32**

Bonjour,

J'interviens suite aux fameux examens du semestre 2 qui se sont déroulés à distance pour

ma part, sous forme d'écrits à temps réduit (2h pour les commentaires/cas, 2h pour les QRC et des QCM).

Au-delà des problèmes d'inégalités quant à certains qui peut-être auraient pu faire appel aux capacités d'un tiers pour réaliser leur travail, j'ai été surprise par le manque d'indulgence dans la notation.

À savoir qu'il est quasi impossible de contacter les administrations, que pour mon cas ma copie a été perdue, ce pourquoi j'ai pris connaissance de ma note 2 semaines après les résultats officiels. Qu'en outre, la consultation des copies est empêchée par la fermeture saisonnière des facs.

Je ne comprends pas comment on peut passer sous silence les difficultés de cette période car on sait très bien que nous avons tous des environnements familiaux, sociaux etc différents. Qu'ainsi, au-delà de nos capacités, il s'agit d'obstacles au travail et à la concentration généralisés. À ne pas minimiser puisque tout le monde est d'accord pour dire qu'il s'agissait d'une période particulièrement anxiogène.

C'est ainsi avec une réelle baisse de motivation que moi et d'autres nous allons nous présenter aux rattrapages du m1. Dans ces conditions et surtout quand il s'agit d'une matière ou deux comme dans mon cas, ça ne fait que renforcer mon sentiment d'isolement. Pourtant je pense que comme d'autres, arrivés en m1, notre seul désir est d'apprendre.

Je dis bien, apprendre. J'ai lu tout ce que vous avez échangé et l'accent est mis en grande partie sur le mérite, au détriment de ce qu'est d'abord le rôle de l'école. Il aurait fallu, dans ce contexte, adapter les conditions d'examen de manière uniforme. Les écrits avec des durées raccourcies mais encore de nouvelles épreuves comme les Questions à Réponses Courtes, j'avoue ne pas comprendre. Ça m'a même beaucoup énervée, sachant que pour la seconde, on ne savait pas réellement ce qui était attendu, d'où une note déplorable que je ne saisis pas.

J'ai eu ma licence à 12,5 avec une année erasmus en l3, en trois ans (sans redoublement, ni rattrapages). Un premier semestre de m1 validé justement et j'ai eu le plaisir d'apprendre que j'étais déjà refusée dans 2 masters pour "notes insuffisantes". Scolarisée à Paris II, je ne sais pas si j'ai la moindre chance de continuer ce parcours même en décrochant les 0,3 points qu'il me faut aux rattrapages.

Bien-sûr, il ne reste qu'à travailler pour cette étape mais en tant qu'étudiante plutôt sérieuse et réellement intéressée par le droit, j'aimerais voir dans les années à venir qu'on s'intéresse plus à former de manière qualitative que glorifier le mérite. Je passe les notions de capital social et d'inégalités diverses qui en découlent dans l'apprentissage. Et je m'adresse particulièrement aux enseignants qui ont sûrement plus d'impact que nous dans l'élaboration des programmes des Universités...

Merci d'avoir lu ce message.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/07/2020** à **07:45**

Bonjour

[quote]

Qu'en outre, la consultation des copies est empêchée par la fermeture saisonnière des facs

[/quote]

Dans ma fac, on a tout de même organisé quelque chose. Tout simplement on mettait nos commentaires en rouge sur la copie et on l'a renvoyé à l'étudiant(e) qui demandait à consulter sa copie. Certes, cela ne vaut pas un échange en face à face, mais c'est toujours mieux que rien.

[quote]

J'ai lu tout ce que vous avez échangé et l'accent est mis en grande partie sur le mérite, au détriment de ce qu'est d'abord le rôle de l'école

[/quote]

Là j'ai du mal à vous suivre. D'une part, on parle bien des Universités et non des écoles ? Le rôle d'une Université n'est pas tout à fait le même que celui des écoles. C'est notamment pour cette raison qu'elles relèvent de Ministères différents.

D'autre part qu'entendez-vous part : *l'accent est mis en grande partie sur le mérite*

[quote]

Les écrits avec des durées raccourcies mais encore de nouvelles épreuves comme les Questions à Réponses Courtes, j'avoue ne pas comprendre.

[/quote]

Je comprends votre frustration. Pour ma part, je ne vois même pas pourquoi, la durée des écrits a été réduite. Dans le Master où j'interviens, j'ai mis une dissertation et les étudiants avaient 3 heures. J'ai été simplement intransigeant sur l'heure butoir. J'avoue ne pas voir le rapport entre examen à distance et durée de l'examen. 2 heures c'est court pour produire un commentaire ou une dissertation.

[quote]

j'aimerais voir dans les années à venir qu'on s'intéresse plus à former de manière qualitative que glorifier le mérite. Je passe les notions de capital social et d'inégalités diverses qui en découlent dans l'apprentissage.

[/quote]

De nouveau, je n'arrive plus à vous suivre Que souhaiteriez-vous voir mis en place ?

Par **Zel**, le **27/07/2020** à **08:11**

Bonjour !

Merci pour votre réponse, tout d'abord.

En ce qui concerne les copies, j'imagine que c'est dû à la période actuelle mais pour ma fac, je ne suis pas la seule à me retrouver sans pouvoir consulter ma copie... Je ne pourrais donc pas voir ce qui n'allait pas avant les rattrapages.

Lorsque j'évoquais l'école, je voulais dire l'éducation en général, la scolarité. Je voulais dire qu'on omet trop l'aspect "formation" qui reste toujours le but de l'enseignement supérieur, enfin je le vois ainsi. Tout repose sur une note et contrairement à ce qu'on peut dire, je crois que les stages et autres expériences ne comptent pas tellement. À nuancer bien-sûr pour certains Masters 2. De plus, le fait que certains doivent travailler tous les étés et durant l'année et ne peuvent ainsi pas se permettre de s'engager dans un stage, ça n'est toujours pas pris en compte. Sans parler du fait que pour trouver un stage sans "piston", même en m1, c'est quasi impossible.

Pour les épreuves, ils ont décidé au sein de notre formation de nous demander commentaire (intro + plan très détaillé) en 2h. Habituellement, 3h sont déjà justes pour compléter cette épreuve, je ne pense pas que ce nouveau format était adapté... Enfin chacun son avis sur la question, je le conçois.

J'aimerais que dans l'élaboration des examens dans chaque fac indépendante, chacune de ces variables soient prises en compte. Je parle surtout de la période des examens du coronavirus. J'imagine que certains ont dû être infectés, d'autres immobilisés, d'autres ont dû rentrer, s'adapter à des climats plus ou moins favorables à un travail régulier et concentré... Enfin bon. Je suis personnellement concernée, c'est pour cela que j'y porte sûrement plus d'attention, mais je suis sûre de ne pas être la seule, loin de là.

Bien à vous,
Zel

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/07/2020 à 10:02**

Oui c'est vraiment embêtant qu'un étudiant ne puisse pas consulter sa copie.

Je suis d'accord avec vous, l'objectif de l'enseignement supérieur est bien de former des étudiants pour les rendre opérationnels pour leur future profession. En revanche, je n'ai pas l'impression que le stage et les autres expériences professionnelles ou bénévoles soient négligés.

Dans ma fac, la plaquette de LD3 offre la possibilité de faire un stage. Cela permet à des étudiants qui n'auraient pas pu obtenir un stage en tant normal de pouvoir en décrocher un en passant par l'intermédiaire de l'Université.

[quote]

J'aimerais que dans l'élaboration des examens dans chaque fac **indépendante**, chacune de ces variables soient prises en compte.

[/quote]

Et justement c'est là tout le problème. Vu que les Universités sont indépendantes, chacun a

pu faire à sa sauce pendant la période de confinement.

Par **Zel**, le **27/07/2020** à **16:27**

Dans ce cas-là, je trouve que votre fac propose une formation plutôt intéressante du moins sur la forme !

Ça n'est malheureusement pas le cas pour moi... Mais bon, rien n'est jamais vraiment équitable.

Je vous remercie pour vos réponses,

Bien à vous,
Zel